

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 18 MAI 2017 A 19 H 00**

Présents : MMS DEGENEVE Alain, COLLOUD Jean-François, CRAYSTON José, COHEN Jean-Yves, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Laurent, FELISAZ Raphaël, MONCHATRE Fabien, MERMET-BOUVIER Solange, WIART Odile.

Absente excusée : Mme SONGIS-WOJCIK Karine (pouvoir à DEGENEVE Alain)

Monsieur FROSSARD Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 AVRIL 2017

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe que deux points vont être ajoutés à l'ordre du jour : il s'agit la proposition d'acquisition d'une parcelle par FPS Towers (Pylône Bouygues Télécom) à Très le Mont et de la demande d'occupation des locaux de l'ancien OT.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire informe : depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de 2 facteurs :

- une augmentation de 1015 à 1022 de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul aux indemnités de fonction (applicable au 01/01/2017),
- une nouvelle majoration de 0,6 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 01/02/2017.

Considérant que la délibération du conseil municipal en date du 11/04/2014 faisait expressément référence à l'indice brut terminal 1015, il convient donc de prendre une nouvelle délibération afin de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

REHABILITATION PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du presbytère porté par Haute-Savoie Habitat (5 appartements et 1 salle au sous-sol). Il ajoute que le projet initial prévoyait 4 appartements. L'étude a donc évolué, notamment au niveau financier. Le programme s'élèverait désormais à 617.597 €, la part communale serait de 173.687 € (127.500 € subvention communale pour les 5 logements + 57.814 € pour la salle – 11.627 € subventions). Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce programme et son financement et charge Monsieur le Maire d'en informer Haute-Savoie Habitat.

LOYER ANCIENNE GENDARMERIE

Une délibération a été prise le 22/10/2015 pour fixer le montant du loyer de l'appartement de M. et Mme Goussard dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Or aucune délibération n'a été prise ensuite pour fixer le montant des autres loyers (sachant que tous les loyers de l'ancienne gendarmerie sont identiques), il convient donc de prendre une délibération « générale » pour tous les appartements. Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des loyers des appartements à l'ancienne gendarmerie à 700 € + 90 € charges.

CCHC : MISE A DISPOSITION DES BIENS

Lors du passage en intercommunalité, des biens communaux ont été mis à disposition à la CCHC. La trésorerie a informé la secrétaire de mairie que le bâtiment de l'ancienne gendarmerie ainsi que les Remparts faisaient partie de la liste ; or, ces biens n'ont pas lieu de revenir à la CCHC, puisqu'il n'y a pas eu transfert de compétences. Par conséquent, M. Pugin

Bron a transmis un PV à la trésorerie pour qu'ils puissent réintégrer ces biens dans notre actif, mais il leur faut également une délibération du conseil municipal.

FINANCES : VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits ci-après :

Décision modificative n°1 – Budget des remontées mécaniques du Col du Feu :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES D'EXPLOITATION		
D6061 – Fournitures non stockables	164,34 €	
D6811 – Dotations aux amortissements		164,34 €

Décision modificative n°1 – Budget principal :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
D60612 – Energie/électricité	800 €	
D673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)		800 €

FINANCES : SUBVENTION REMONTEES MECANIKES

Monsieur le Maire rappelle que dans le budget des remontées mécaniques du Col du Feu, une subvention d'exploitation de la commune d'un montant de 9.000 € a été votée. Il convient de justifier cette subvention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention communale de 9.000 € aux remontées mécaniques du Col du Feu, afin de ne pas augmenter les tarifs des forfaits la saison prochaine.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT LE SEYTROUX : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2017, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Le Seytroux – Le Commun ».

Le montant global TTC est estimé à 181.553,00 €

avec une participation financière communale s'élevant à 116.932,00 €

et des frais généraux (à la charge de la commune) s'élevant à 5.446,00 €

Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, approuve le plan de financement de cette opération et s'engage à verser au SYANE sa participation financière sous forme de fonds propres.

EXTENSION ZAE DES AILLYS : ECHANGE TERRAIN COMMUNAL / CCHC

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de la ZAE des Aillys, porté par la Communauté de Communes du Haut-Chablais. Dans le cadre de ce programme et afin de permettre un meilleur découpage de ladite zone, il convient d'échanger une partie de la parcelle B1483 contre une future parcelle communautaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet échange et charge Monsieur le Maire d'en informer la CCHC.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR FPS TOWERS

Monsieur le Maire fait part d'un mail reçu le 11/04/2017 de FPS Towers, portant sur une proposition d'acquisition de la parcelle D1235. Cette parcelle abrite en effet un pylône de télécommunications ainsi qu'un local technique et FPS Towers, hébergeur des opérateurs, lance une campagne d'acquisition desdites parcelles auprès des communes concernées. Monsieur le Maire ajoute qu'ils proposent 55.000 € pour cet achat. Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, décide de vendre cette partie de parcelles à FPS Towers, étant entendu que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de l'acheteur. Monsieur le Maire profite de l'occasion pour demander une meilleure couverture du réseau téléphonique sur la vallée du Brevon.

DEMANDE D'OCCUPATION DES LOCAUX DE L'ANCIEN OT

Monsieur le Maire informe que les locaux communaux abritant l'office de tourisme ont été vidés. Le médecin intéressé en début d'année par la commune et projetant une implantation rapidement ayant préféré se tourner vers une autre commune, il convient désormais de trouver des professionnels de la santé pour occuper ce local. Il informe qu'une professionnelle de médecine douce est intéressée par les locaux. Sachant que ces derniers ne peuvent rester inoccupés, il propose de lui louer une partie des locaux, en attendant que d'autres professionnels la rejoignent. Le Conseil municipal, à 9 voix pour (dont 1 pouvoir), 1 voix contre, et 1 abstention, décide de donner un avis favorable à cette demande d'installation sur la commune, fixe le loyer mensuel à 180 € et charge Monsieur le Maire d'en informer l'intéressée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 juin 2017, à 19h30, en mairie.

Le Maire,
Alain DEGENEVE